



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 09 mai 2023

**Présents :** Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Daniel DUMONTET, Alain GUERIN, Fabienne DARGAUD, Marie-Christine GRIFFON, Nathalie LAPALUS, Ludovic MICHEL, Jérémy PETITJEAN, Philippe SARRY, Patrick CAGNIN, Thierry MICHEL, Amélie DORIN, Émilie LESCUT

**Excusés :** Brigitte SARRAZIN

**Suppléants :** Marie-Thérèse CHAPELIER (excusée), Jean THOREUX

**Animateur de séance :** Fabienne DARGAUD

**Secrétaire de séance :** Amélie DORIN

**Participants sans voix délibérative :** Annick GIRAUD, Justine TARLET

### ○ Démission 3<sup>ème</sup> adjointe

#### ○ Commission Education et Solidarités

##### Locales

- Compte-rendu
- Dossiers et projets en cours
- École maternelle : choix des jeux...
- Questions diverses

#### ○ Commission CATE

- Compte-rendu
- Maison des Patrimoines
- Centre d'Accueil de groupe
- Zone de Loisirs du Paluet
- Affiche Pumptrack
- Questions diverses

#### ○ Commission technique

- Compte-rendu
- Autorisation du maire à ester en Justice
- Enveloppe travaux voirie 2023
- Application suivi sécheresse et eau potable
- Questions diverses

#### ○ Suivi des travaux et projets en cours

- Lotissement du Paluet
- Hôtel restaurant du centre
- Ensemble 3 immeubles
- Habitat participatif, inclusif : subvention AMI / PVD
- Mairie – école primaire – sanitaires
- Choix Maitre d'œuvre extension Maison de santé pluridisciplinaire

#### ○ Communication

- Portail citoyen : état d'avancement
- Panneau d'affichage et information
- Recherche application
- Lettre municipale
- Questions diverses

#### ○ Voirie, réseaux, terrains, urbanisme, locaux commerciaux

- Equipement local commercial
- Questions diverses

#### ○ Questions budgétaires

- Demandes de subventions
- Service de gestion comptable : lutte contre les faux ordres de virement
- Questions diverses

#### ○ Personnel communal

- Démission
- Recrutements
- Questions diverses

#### ○ Questions diverses

- Bibliothèque : Charte d'engagement CESAM71

#### ○ Informations diverses

- Ferme pédagogique de Matour
- Horaire estival La poste
- Evolution offre de service de La Poste à Matour
- Versements dons Turquie et Syrie

### ▪ Procès-verbal du précédent Conseil

Le procès-verbal du Conseil municipal du 13 avril 2023 est arrêté et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

### ▪ Démission 3ème adjointe

Le maire informe l'assemblée que Madame Brigitte SARRAZIN démissionne de ses fonctions de 3<sup>ème</sup> adjointe, sa décision ayant été acceptée par M le Préfet. elle reste néanmoins conseillère municipale.

Le conseil municipal, prend acte de cette décision, une réflexion quant à la nouvelle organisation à mettre en place sera conduite ultérieurement.

### ▪ Commission Éducation et Solidarité Locales (ESL)

La commission s'est réunie avec la participation du Maire pour faire le point sur les dossiers en cours :

#### ○ Ecoles maternelle et primaire :

Visite des DDEN, le projet de rénovation est bien accueilli, deux points seraient à améliorer au sein de l'école primaire, les toilettes qui sont dégradées et la pose d'un verrou pour les 4 classes

Les inscriptions pour la rentrée de l'année scolaire 2023/2024 sont en cours, le logiciel Ondes est relativement facile d'accès. La liste des pièces à joindre pour les inscriptions est sur le site de la commune de Matour

#### ○ Registre Communal des Personnes vulnérables :

Le recensement est suffisamment avancé pour contacter les personnes concernées afin de leur proposer de s'inscrire si elles souhaitent être contactées en cas d'évènement : canicule, neige, coupure électrique...

#### ○ Nettoyons la nature :

La commission souhaite lancer une opération de nettoyage de la nature avec les écoles et en proposant aux matourins de participer. Il faudra prendre contact avec le SIRTOM concernant l'évacuation des déchets recueillis lors de cette opération.

### ▪ Commission Accueil et Tourisme Environnement (CATE)

Alain Guerin présente le compte rendu de la commission Animation - Tourisme – Environnement qui n'appelle pas d'observation particulière.

#### ○ Nom des places :

Annie Vouillon et Alain Guérin ont recensé les places publiques de la commune qui n'ont pas d'appellation. Les conseillers sont invités à faire toutes propositions en ce sens. Un premier rendez-vous est programmé avec un géomètre du cadastre pour la mise à jour des données concernant les propriétés, domaines public et privé, de la commune.

#### ○ Maisons des Patrimoines :

Les premières utilisations de la halle mettent en évidence la nécessité d'implanter des rideaux brise-vent qui vont faire l'objet d'une rencontre technique pour la reprise de ces travaux reportés, avec l'entreprise, des représentants de la commune et l'architecte.

Les travaux des abords sont achevés à l'exception de plantations reportées à l'automne et d'équipements tels que nichoirs et bancs qui seront implantés prochainement.

La livraison de la nouvelle muséographie est reportée à la fin du mois de mai, des tarifs pour la visite seront proposés au prochain conseil municipal.

#### ○ Centre d'accueil :

La labellisation gîtes de France du gîte de groupe dit « Grand Roche » nécessite de fixer un tarif particulier pour l'occupation du gîte 6 nuits consécutives.

Annie Vouillon rapporte le travail de la commission et propose à l'assemblée de retenir un tarif unique pour 6 ou 7 nuits à 1 750 € et 2000 € la semaine de 7 nuits en haute saison, les autres tarifs restant inchangés.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider la proposition de la 1<sup>ère</sup> adjointe et de fixer l'ensemble des tarifs pour les gîtes de groupe sur les bases suivantes :

**Tarifs Gîte Saint-Cyr**

	<b>Basse et moyenne saison</b>	<b>Haute saison</b>
<b>Weekend 2 nuits</b>	750€	X
<b>Weekend 3 nuits</b>	940€	X
<b>Semaine 1 nuit</b>	400€	X
<b>Semaine 2 nuits</b>	600€	X
<b>Semaine 3 nuits</b>	800€	X
<b>Semaine 4 nuits</b>	1000€	X
<b>Semaine 5 nuits</b>	1200€	X
<b>Semaine entière 6 ou 7 nuits</b>	1600€	1800€

**Tarifs Gîte Grand Roche**

	<b>Basse et moyenne saison</b>	<b>Haute saison</b>
<b>Weekend 2 nuits</b>	950€	X
<b>Weekend 3 nuits</b>	1190€	X
<b>Semaine 1 nuit</b>	500€	X
<b>Semaine 2 nuits</b>	750€	X
<b>Semaine 3 nuits</b>	1000€	X
<b>Semaine 4 nuits</b>	1250€	X
<b>Semaine 5 nuits</b>	1500€	X
<b>Semaine entière 6 ou 7 nuits</b>	1750€	2000€

- **DONNE** au Maire ou à un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute mesure, signer toute pièce utile.

- **Zone de loisir du Paluet :**

**Etat d'avancement du projet :**

Alain Guérin précise à l'assemblée que les aménagements des courts de tennis sont en cours d'achèvement, suivra l'installation des éléments du mini-golf et les jeux pour enfants.

- **Pumptrack :**

Alain Guérin fait part à l'assemblée de la nécessité d'engager des travaux supplémentaires pour assurer une meilleure sécurité des utilisateurs par un marquage au sol approprié et des aménagements complémentaires au niveau des accès, complétés par un 2<sup>ème</sup> panneau propre à la Kidtrack.

Il fait état d'un devis reçu de l'entreprise Thivent qui réalise cet équipement en partenariat avec M. Mikaël Le Cann, concepteur, à hauteur de 9 719.45 €HT.

Il propose à l'assemblée de retenir cette proposition.

#### **Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de valider le devis de l'entreprise Thivent pour un montant de 9 719.45 €HT pour un marquage au sol approprié et des aménagements complémentaires au niveau des accès, complétés par un 2<sup>ème</sup> panneau propre à la kidtrack.
- **DONNE** au Maire ou à un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute mesure, signer toute pièce utile.

Dès ces travaux achevés, cet équipement sera ouvert au public. Le conseil municipal insiste sur la nécessité d'une bonne signalisation extérieure pour interdire la zone de loisir et ses équipements à tous véhicules à moteur.

Le club BMX de Mâcon propose d'effectuer une démonstration lors de l'inauguration de la PumpTrack. L'assemblée ne voit pas d'inconvénient pour cette demande, resterait à voir comment l'intégrer au planning.

#### ○ **Parcours d'orientation – nouveaux sentiers :**

En concertation avec le collège St Cyr, le parcours d'orientation sera installé fin juin pour une utilisation effective à la rentrée de septembre.

La commission propose d'y associer des panneaux d'information sur l'utilisation des sentiers créés dans la zone escarpée dite « le bosquet de la Garenne » en instaurant plusieurs boucles possibles repérées en longueur et temps de parcours, dénivelé ...

Le conseil donne son aval à ces propositions et charge la commission de poursuivre en ce sens.

#### ○ **Patrimoine culturel :**

#### **Objets mobiliers recensés aux monuments historiques**

La commune de Matour possède deux tableaux qui sont recensés aux monuments historiques, présents en l'église St Jean Baptiste, peintures à l'huile du 19<sup>ème</sup> siècle, copies de « Adoration des bergers avec une donatrice de Palma di Vecchio - 1520/1525 » et « La nativité de la Vierge de Morillo – 1660 »

Ils font actuellement l'objet d'un recensement par la DRAC et seront expertisés pour analyser leur état de conservation et les travaux éventuels à entreprendre.

### ▪ **Commission technique**

#### ○ **Piscine municipale :**

Thierry Michel rappelle les tâches effectuées par Véolia pour la piscine municipale : hibernation et mise en route de la piscine, traitement des sondes, diagnostics et assistance. Il précise également qu'il est nécessaire qu'un élu soit impliqué lorsque Véolia effectue l'entretien de la piscine afin d'assurer un suivi correct.

La piscine municipale ouvrira le 18/05 au public et le 22/05 aux scolaires.

Les services techniques effectueront un entretien des locaux dans un premier temps, complété par les agents d'entretien dans un second temps avant la date du 15/05.

#### ○ **Mobil home :**

Le nouveau Mobil home est en cours d'installation, Annie Vouillon se charge de l'équiper.

#### ○ **Urbanisme, recours d'un pétitionnaire devant le tribunal administratif :**

Le maire informe le Conseil municipal que suite au dépôt de plusieurs demandes en matière d'urbanisme par un même pétitionnaire, en concertation avec les élus en charge du sujet, la décision de retirer les autorisations tacites qui ont suivi, la commune est poursuivie devant le tribunal administratif.

Il indique que sur le fond l'autorisation d'urbanisme entraînerait la création d'un accès sur une voie communale qui serait inacceptable pour des questions de sécurité, sur la forme il est possible que la commune soit prise en défaut. Dans ces conditions il indique avoir sollicité l'assistance juridique de l'assurance et le conseil d'un avocat. Il convient donc d'apporter une précision aux délégations du maire prises au moment de l'installation du Conseil municipal.

Le maire rappelle au conseil municipal sa délibération 098/2020 par laquelle il acceptait de déléguer au Maire plusieurs attributions.

Il fait part au conseil municipal de la nécessité d'apporter des précisions sur l'article 16.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de retirer la délibération 098/2020 et de la modifier comme suit :

- 16. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle **devant toutes les juridictions de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire**, dans la limite de 10 000 € par dossier ;

Les autres articles de la délibération 098/2020 restent inchangés

- **Enveloppe travaux voirie :**

L'enveloppe intercommunale 2023 concernant les travaux de voirie s'élève à 44 063.80€ pour 40kms de voirie à 1100€ du km. À cette enveloppe s'ajoute 19 973.09€ correspondant au reliquat 2022, soit au total 64 036.89€. La commune est en attente des devis de l'entreprise Thivent.

- **Suivi sécheresse :**

Suite à la sécheresse de l'année 2022 qui a généré des difficultés dans l'alimentation en eau potable de certaines collectivités, l'ARS a mis en place un questionnaire en ligne afin de faire remonter l'état et l'évolution de la situation. Les réponses contribuent de façon décisive aux discussions de la cellule sécheresse, chargée de proposer au Préfet le niveau des arrêtés de restriction.

- **La Garenne**

Patrick CAGNIN fait part à l'assemblée du devis envoyé par l'entreprise CAILLER concernant l'enrochement et l'empierrement d'un virage au lieu-dit La Garenne, en complément de celui de l'entreprise VOUILLON BTP. Le devis de l'entreprise CAILLER s'élève à 8 190 € HT, soit 9 828.00€ TTC, contre 8 088 € HT soit 9 705.60€ TTC pour l'entreprise VOUILLON BTP.

Il propose à l'assemblée de retenir la proposition du moins disant, celui de l'entreprise VOUILLON BTP

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de valider le devis de l'entreprise VOUILLON BTP pour un montant de 8 088 € HT, soit 9 705.60 € TTC.
- **DONNE** au Maire ou à un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute mesure, signer toute pièce utile.

**▪ Suivi des travaux et projets en cours**

- **Lotissement du Paluet**

La livraison fin juin du lotissement est confirmée, les premières démarches sont entreprises pour la commercialisation des lots.

- **Hôtel restaurant du Centre :**

Le dossier transmis au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) est en cours d'instruction, un deuxième dossier va être transmis pour solliciter une aide de la Région au titre du programme Effilogis.

○ **3 ensembles immobiliers :**

Alain Guérin relaye l'information reçue de la Préfecture précisant que ce dossier ne pourra recevoir un financement au titre du programme DETR-DSIL 2023 mais pourra être présenté pour le programme 2024.

Il est rappelé qu'une partie de ces locaux est encore occupée par l'office notarial qui prépare son déménagement dans l'immeuble Jean Roux, en cours de travaux pour un achèvement à la fin de l'année 2023 ou début 2024.

○ **Habitat inclusif et participatif :**

Le Maire fait part à l'assemblée de l'avancée du projet d'habitat participatif et inclusif :

- Suite à sa participation à l'appel à manifestation d'intérêts de l'Etat, réservé aux Petites Villes de Demain, la commune de Matour est lauréate. Une aide de 15 000€ va lui être versée.
- Le dossier présenté par ODELIA, association à qui la commune a confié l'animation de AVP (Aide à la Vie Partagée) a été déposé le 15/04/2023 auprès du Département de S&L afin d'obtenir un soutien qui pourrait générer jusqu'à 10 000€ d'aide par an pour une durée de 7 ans, et ce, par place créée.
- Une 2e rencontre de présentation du projet, mais aussi de travail sur l'attente des personnes intéressées, a permis de réunir une vingtaine de personnes, ce qui est de bon augure pour la suite. Il est à noter que deux temps d'échanges et d'informations sont programmés en juin et, qu'à tout moment, de nouvelles personnes peuvent rejoindre le groupe.
- La réflexion va maintenant se poursuivre sur les aspects juridiques : création d'une association, statuts de la future SCIA (Société Civile Immobilière d'Attribution).

Le maire propose à l'assemblée de préciser les conditions de mise à disposition des emprises foncières liées à la création des différents types d'habitat.

**Après en avoir débattu et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de fixer la valorisation des terrains de la façon suivante
  - Emprise des terrains dédiés à l'habitat inclusif mis à disposition pour l'euro symbolique ;
  - Emprise des terrains destinés à l'habitat participatif où à des projets individuels sur l'emprise du site au même tarif que le lotissement du Paluet soit 40€ TTC le mètre carré
- **DONNE** au Maire ou à un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute mesure, signer toute pièce utile.

○ **Extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire :**

Le Maire rappelle au conseil municipal sa décision de rechercher un maître d'œuvre dans le cadre de l'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire. Après analyse de la conformité administrative, les offres des candidats sont étudiées selon les critères suivants :

- Honoraires : 70%
- Références significatives pour des prestations de nature similaires à celles de la consultation : 30%

Trois architectes ont donné réponses : François WACKENHEIM, Mireille ROULLEAU et Frédérique BAILLY.

	Candidat 1		Candidat 2		Candidat 3	
	François WACKENHEIM		Mireille ROULLEAU		Frédérique BAILLY	
	Mission de base		Mission de base	47 500,00 €	Mission de base	60 750,00 €
	(dont Exé)	67 750 €	Mission Exé	7 500,00 €	Mission Exe	6 750,00 €
<b>Honoraire Mission de base HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>67 750,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>67 500,00 €</b>
<b>NOTE SUR 20</b>	<b>16,23</b>		<b>20</b>		<b>16,29</b>	
<b>70% NOTE PONDEREE</b>	11,36		14		11,4	
<b>Référence NOTE SUR 20</b>	<b>18,00</b>		<b>20</b>		<b>20</b>	
<b>30% NOTE PONDEREE</b>	5,40		6		6	
<b>100% Note finale pondérée</b>	<b>16,76</b>		<b>20</b>		<b>17,4</b>	
<b>Classement final</b>	3		1		2	

Le maire propose à l'assemblée de retenir l'offre du mieux-disant, celle de Mireille ROULLEAU.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de retenir le cabinet d'architecture Mireille ROULLEAU, pour un montant HT de 55 000€.
- **DECIDE** de charger le Maire, ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toute pièce utile

○ **Portail Citoyen :**

Le groupe de travail poursuit les réflexions avec l'aide de l'animatrice du PETR qui apporte un soutien très appréciable. L'état d'avancement du projet permet d'envisager un élargissement du groupe d'ici quelques semaines pour consulter la population.

○ **Panneau d'affichage et information :**

Ludovic MICHEL présente à l'assemblée le devis de Charvet digital (application panneau Pocket) à hauteur de 15 420€ HT et le devis de Primaflex (application Intramuros) à hauteur de 14 827€ HT. Le Maire propose de créer un groupe de travail et de tester plusieurs applications avant de faire un choix.

○ **Lettre municipale :**

Annie Vouillon rappelle à l'assemblée que les articles pour la prochaine lettre municipale doivent être réalisés avant le 15/05.

**Personnel communal**

○ **Démission / Recrutements :**

Annick Giraud fait part à l'assemblée de la démission de Madame Audrey FORET en charge du Tourisme, à effet du 20 juin 2023. Deux recrutements sont en cours sur ce pôle.

**Questions diverses**

○ **Bibliothèque :**

Les bibliothèques du réseau de la Bibliothèque Départementale de Saône-et-Loire sont engagées par une convention entre le département et les collectivités concernées, intégrant le prêt de collections. Afin de proposer une offre numérique à ses usagers, la bibliothèque doit signer une charte d'engagement intégrant la valorisation du service Cesam71.fr, l'accompagnement des usagers pour faciliter l'accès à ce nouveau service et la gestion des comptes utilisateurs.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de signer la charte d'engagement intégrant la valorisation du service Cesam71.fr proposée par la Bibliothèque Départementale de Saône-et-Loire ;
- **DONNE** au Maire ou à un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute mesure, signer toute pièce utile.

**Informations diverses**

○ **Ferme pédagogique :**

Mme DUCEAU arrête son activité de ferme pédagogique, de ce fait, le terrain sera libre à compter du 01/09. Il faudra faire retirer les panneaux de signalisation verticale.

○ **La poste**

Le Maire fait part à l'assemblée des deux propositions d'ouvertures de la Poste :

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>	<b>Samedi</b>
<b>Horaire envisagé</b>	Fermé	09h – 12h 14h – 15h30	09h – 12h			
<b>Horaire envisagé</b>	Fermé	09h – 12h 14h – 16h00	09h – 12h	09h – 12h 14h – 16h00	09h – 12h 14h – 16h00	09h – 12h

Le conseil municipal privilégie celle qui entraîne la fermeture du mercredi après-midi, il demande au maire de répondre dans ce sens.

○ **Bureau de poste :**

La poste a présenté une nouvelle offre qui permettrait, sous réserve de l'accord de la commune, à un commerçant de rendre un certain nombre de services en complément du bureau de poste, ce qui permettrait d'avoir une plus large amplitude horaire. Avant toute décision le Conseil municipal souhaiterait obtenir un tableau comparatif entre les services offerts aux usagers par un bureau de poste, une agence postale et un commerçant afin de faire un choix.

○ **Lutte contre la fraude aux faux ordres de virements :**

La DGFIP fait un rappel des consignes de vigilance en matière d'escroquerie. Il convient de faire attention aux changements de RIB inopinés.

○ **Versement dons pour la Turquie et la Syrie :**

Un dispositif d'aide en faveur de la Turquie et de la Syrie a été mis en place. Après concertation, le Conseil Municipal ne souhaite pas effectuer de don.

○ **Gymnase à Dompierre les Ormes :**

Le Conseil Municipal est informé du projet de création d'un gymnase à Dompierre-les-Ormes. La Commune solliciterait la Communauté de Communes pour réaliser cet équipement.

Compte tenu de la saturation du gymnase de Matour, mais aussi la diversité du territoire communautaire, le Conseil municipal trouve qu'une réflexion sur les équipements sportifs semble effectivement judicieuse afin d'avoir une approche objective des besoins et de leur localisation pour répondre aux attentes de la population de la communauté de communes.

Dans tous les cas la décision reviendra au Conseil communautaire.

○ **Foire de printemps :**

Jérémy PETITJEAN fait part d'un incident lors de la Foire du Printemps le 07/05/2023 avec une vache. Une réflexion doit être conduite pour un enclos plus sécurisé. Les éleveurs présents autour de la table indiquent que le mois de mai n'est pas forcément une période idéale pour le calme des animaux.

○ **Conscrits :**

Le Maire expose à l'assemblée les difficultés pour les Conscrits de 20ans d'organiser les évènements, seuls. Il faudrait peut-être dans les prochaines années, favoriser l'interclasse qui fonctionne très bien dans les communes environnantes. La réflexion sera poursuivie dans l'été pour envisager une suite à donner dans la perspective de la fête des classes 2024.

○ **Inauguration du Centre Bourg**

La présidente de la Région Bourgogne Franche Comté sera présente le 16/06 sous réserve de dernière vérification au niveau de son emploi du temps. Le Conseil Municipal s'accorde autour d'un programme de visites.

**Représentations, invitations :**

15/05	Comité de pilotage CNI/Passeport à la préfecture	A Guérin
11/05	Comité pilotage ressources / usages de l'eau	D Dumontet
15/05	Réunion AEP – Sous-préfecture de Charolles	P Cagnin

○ **Dates à retenir**

Conseil Municipal	Lundi 12 juin	20h30
Maire Adjoint SG	mardi 30 mai	20h30
Commission technique	mardi 06 juin	19h00
Commission CATE	lundi 05 juin	20h30
Commission ESL	lundi 05 juin	19h00

**Entretien du cimetière**

27 mai	8h30
24 juin	8h30
29 juillet	8h30
26 août	8h30
23 septembre	8h30
21 octobre	8h30

*Séance levée à 23h30*

*Signature du Maire*

*Signature du secrétaire de séance*

**PROCHAINE REUNION CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 12 Juin à 20h30 salle du Conseil Municipal**